

## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION SUR LOCATION

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail :
  - 8€ TTC/m<sup>2</sup> habitable à la charge du locataire
  - 8€ TTC/m<sup>2</sup> habitable à la charge du propriétaire
- Honoraires d'établissement d'état des lieux :
  - 3 € du m<sup>2</sup> à la charge du locataire.
  - 3 € du m<sup>2</sup> à la charge du propriétaire.
- Honoraires de négociation : 100 € à la charge du propriétaire.

## CAISSE DE GARANTIE – CARTES PROFESSIONNELLES

Notre agence est juridiquement indépendante

Affiliée à la Caisse de Garantie GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS - n°CPI 4401 2017 000 022 016  
GARANTIE EN TRANSACTION POUR UN MONTANT DE 120 000 €

## BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

### HONORAIRES TRANSACTION

*Calculés sur le prix de mise en vente  
Honoraires maximums pratiqués*

PRIX DE MISE EN VENTE Arrondi au millier d'euros près	HONORAIRES TTC
< 41 000 €	6 000 €
De 41 000 à 200 000 €	+ 5 %
Au-delà de 200 000 €	+ 4%

### Honoraires à charge :

- Du vendeur pour mandat de vente
- De l'acquéreur pour mandat de recherche

- Remise Mandat Simple : 2 000 € TTC

*(Les prix affichés tiennent compte de cette remise éventuelle)*

- En cas de négociation des prix de vente, le montant des honoraires reste calculé sur le prix de mise en vente initial.